



ADVISOR
SWISS INSURANCE SA

PROTECTION JURIDIQUE

Seuls des juristes chevronnés peuvent faire valoir vos prétentions légales et contractuelles ou, si nécessaire, vous défendre et défendre vos droits efficacement devant un tribunal.

Validité 2016 • CHF

Privilège

Contrat de faveur pour





Advisor Swiss Insurance vous propose, en partenariat avec Protekta, Compagnie de protection juridique SA à Berne, une protection juridique à des conditions très avantageuses.

Avec cette offre spéciale, vous avez la possibilité de vous assurer, ainsi que toute personne vivant dans votre ménage, en protection juridique globale (privée et circulation). En cas de litige et pour aller à l'essentiel, Advisor Swiss Insurance et l'Assureur mettent à votre disposition du lundi au vendredi le service de consultations juridiques par téléphone (JurLine) pour vous guider et vous conseiller afin de prendre les mesures adéquates. Si le litige perdure, les juristes de l'Assureur, formés aux nouvelles méthodes de règlements amiables comme la médiation, négocient pour vous un accord durable. En cas de procédure judiciaire, l'Assureur peut, à votre demande, mettre à votre disposition ses réseaux d'experts, transmettre votre dossier à un médiateur ou à un avocat de votre choix. L'Assureur prend en charge, jusqu'à concurrence de CHF 250'000 par cas, les frais et honoraires du médiateur, de l'avocat ou de l'expert ainsi que les frais des tribunaux.

Protection juridique privée

Elle vous aide à faire valoir vos prétentions en dommages et intérêts à l'égard de tiers dont la responsabilité civile est engagée. Prend votre défense en cas d'implication dans une procédure pénale ou dans le cadre d'un différend en relation avec un contrat d'assurance, de travail, de bail à loyer ou en tant que consommateur où les sources de litiges sont nombreuses.

De même, les litiges de voisinage sont couverts comme ceux liés à votre qualité de propriétaire de votre résidence principale et notamment en relation avec des travaux d'aménagement ou d'entretien.

Protection juridique circulation

Elle vous aide lors de litiges ou d'événements liés à la circulation routière, soit en cas de retrait de permis de conduire, lors d'une procédure pénale ou lors de litiges avec des assurances. Sont également assurés des litiges juridiques provenant de contrats d'achat, de réparation ou de leasing.

Avantages signés Advisor

Toutes les garanties proposées incluent la couverture du droit pénal étendue à **l'activité professionnelle des membres de l'Association Suisse des Infirmières et infirmiers**.

Dans notre prime forfaitaire extrêmement avantageuse, l'ensemble des véhicules d'un ménage est assuré, sans distinction de l'immatriculation.

Vous pouvez également souscrire sur www.advisor-swiss.com

Nous développons depuis plus de 20 ans des programmes d'assurances spécifiques pour les professions médicales en tenant compte des évolutions de leur environnement professionnel.

Responsabilité civile professionnelle



Compte tenu de l'évolution intervenue au cours de ces dernières années dans votre secteur et les responsabilités grandissantes induites par l'exercice de vos spécialités, Advisor a analysé les couvertures dont vous bénéficiez actuellement et vous propose des améliorations visant à vous offrir plus de garanties.

Votre activité professionnelle vous fait porter de lourdes responsabilités souvent difficiles à mesurer. Avec l'assurance responsabilité civile professionnelle, vous bénéficiez d'un soutien juridique et financier et êtes à l'abri des prétentions en dommages-intérêts.

Protection juridique professionnelle



Seuls des juristes chevronnés peuvent faire valoir vos prétentions légales et contractuelles ou, si nécessaire, vous défendre et défendre vos droits efficacement devant un tribunal.

Les litiges juridiques dans le domaine médical et paramédical sont de plus en plus courants. L'assurance de protection juridique garantit une couverture complète dans le domaine professionnel, privée et en matière de circulation.

Prévoyance professionnelle



Nous mettons à votre disposition un plan de prévoyance complet et personnalisable qui vous permet de ne retenir que les garanties qui vous conviennent, en les adaptant, au plus près, à vos besoins personnels et professionnels.

En tant que personne exerçant une activité professionnelle indépendante, vous pouvez vous assurer à titre facultatif afin de vous constituer un capital-retraite et de vous prémunir contre les risques d'invalidité et de décès. Différentes solutions sont possibles.

Perte de gain maladie et accident



Nous mettons à votre disposition une assurance indemnité journalière maladie ou maladie et accident, qui d'une part garantit la perte de gain et d'autre part couvre les frais d'exploitation d'un cabinet.

Une incapacité de travail peut vous exposer à un risque financier important. Si vous êtes empêché de travailler à cause d'une maladie ou d'un accident, votre revenu doit pouvoir continuer à être versé pour couvrir la prise en charge de vos frais fixes de fonctionnement y compris vos autres engagements.

Assurance commerce



Nous mettons à votre disposition des garanties pour couvrir l'ensemble des biens mobiliers de votre cabinet contre les risques les plus courants tels que l'incendie, les dommages naturels, le vol, les dégâts d'eau, le bris de glaces ainsi que la perte d'exploitation.

Les conséquences financières pour votre consultation sont mises au centre de nos préoccupations. Les garanties proposées dans le cadre de ce programme constituent un bouclier contre ce risque.